

Présentation de la FF Sport U

1. LES LOCAUX - LES PERSONNELS PERMANENTS

La présentation des personnels de la direction nationale (administration et services) ainsi que les coordonnées des CR Sport U figurent dans le guide sportif.

2. LA F.F SPORT U

Création

Fonctionnement classique :

- 1 assemblée générale
- 3 comités directeurs
- commissions diverses (statutaires ou non)

Caractéristiques spécifiques et aspects quantitatifs

Ses missions

Ses moyens pour remplir les missions

personnels : mis à disposition, contractuels, vacataires

financiers : dotations MJENR et M.S.

ressources propres : licences, partenariats privés

Ses partenaires

universitaires

mouvement sportif (C.M.N.)

3. ORIENTATIONS POLITIQUES DE LA FF Sport U

La régionalisation

Implication des élus

La féminisation

Les formations

4. (QUELQUES) MISSIONS RESPECTIVES DES ELUS ET DES DIRECTEURS

Les élus

Les directeurs

LA F.F SPORT U

Créée par l'article 5, dernier alinéa de la loi n°75-988 du 29 octobre 1975, la FF Sport U est, comme toutes les fédérations sportives, une association de droit privé de type loi 1901 (décret du 20/09/77).

La loi du 1^{er} juillet 1901 consacre le principe de liberté d'association que le Conseil constitutionnel a érigé en règle à valeur constitutionnelle par sa décision du 16 juillet 1971.

Qu'est-ce qu'une association ? c'est un groupement de personnes réunies dans un dessein commun, non lucratif.

Il existe 3 types d'association :

- l'association non déclarée (simple) qui bénéficie de la liberté la plus absolue mais à capacité juridique restreinte ;
- l'association déclarée (en préfecture) qui a le droit de recevoir des subventions, d'acquérir des biens, d'ester en justice ;
- l'association reconnue d'utilité publique qui bénéficie de la capacité la plus étendue.

Certaines associations sportives scolaires ont vu le jour avant 1901 (voir repères historiques)

Les premières associations sportives universitaires sont créées, quant à elles, entre 1903 et 1906.

En 38-39, les A.S. scolaires et universitaires sont rassemblées au sein de l'Office du Sport Scolaire et Universitaire (**OSSU**) et leur création dans les établissements du secondaire, d'enseignement supérieur et dans les facultés est obligatoire.

L' **ASSU** est créée en 1962. Et en 1975 se produit la séparation entre le sport scolaire et universitaire : **UNSS** et la **FNSU** en 1978 qui devient **FFSport U** en 2000.

La loi de 1984, dite **loi Savary**, définit l'autonomie des universités mais ne porte plus obligation de création des A.S. dans l'enseignement supérieur.

A ce jour, la pratique sportive associative dans l'enseignement supérieur est régie par le **titre IV du Code de l'éducation** « Les activités périuniversitaires sportives et culturelles ».

4 articles composent ce chapitre unique dont l'**article L.841-3** qui indique que les associations sportives [...] sont affiliées à des fédérations ou à des unions sportives scolaires et universitaires [...]. Ces associations sportives universitaires doivent respecter les dispositions statutaires obligatoires fixées par l'article 3 du décret n° 86- 495 du 14 mars 1986 : **affiliation** obligatoire à la FFSport U et **parité** entre étudiants licenciés et personnels -enseignant ou non- de l'établissement.

La fédération a un fonctionnement classique :

- 1 assemblée générale annuelle
- 1 assemblée générale électorale tous les 4 ans
- 1 comité directeur (3 réunions par an)
- des commissions (statutaires et/ou d'opportunité)

LA F.F SPORT U : CARACTERISTIQUES

TUTELLES

Ministère de la jeunesse, de l'Education nationale et de la recherche (tutelle première) et Ministère des sports.

SPECIFICITES

Parité « ETUDIANTS » et « NON ETUDIANTS » dans les instances élues nationales comme régionales et A.S..

La fonction de président ne peut être assurée que par un enseignant DU supérieur.

PARTICULARITE

Ses membres sont les **A.S.** des établissements d'enseignement supérieur (exception faite de quelques rares membres individuels).

Les A.S. existent ou non de par la volonté des présidents ou directeurs des établissements d'enseignement supérieur. Dans l'affirmative, ces derniers sont membres de droit du comité directeur des A.S..

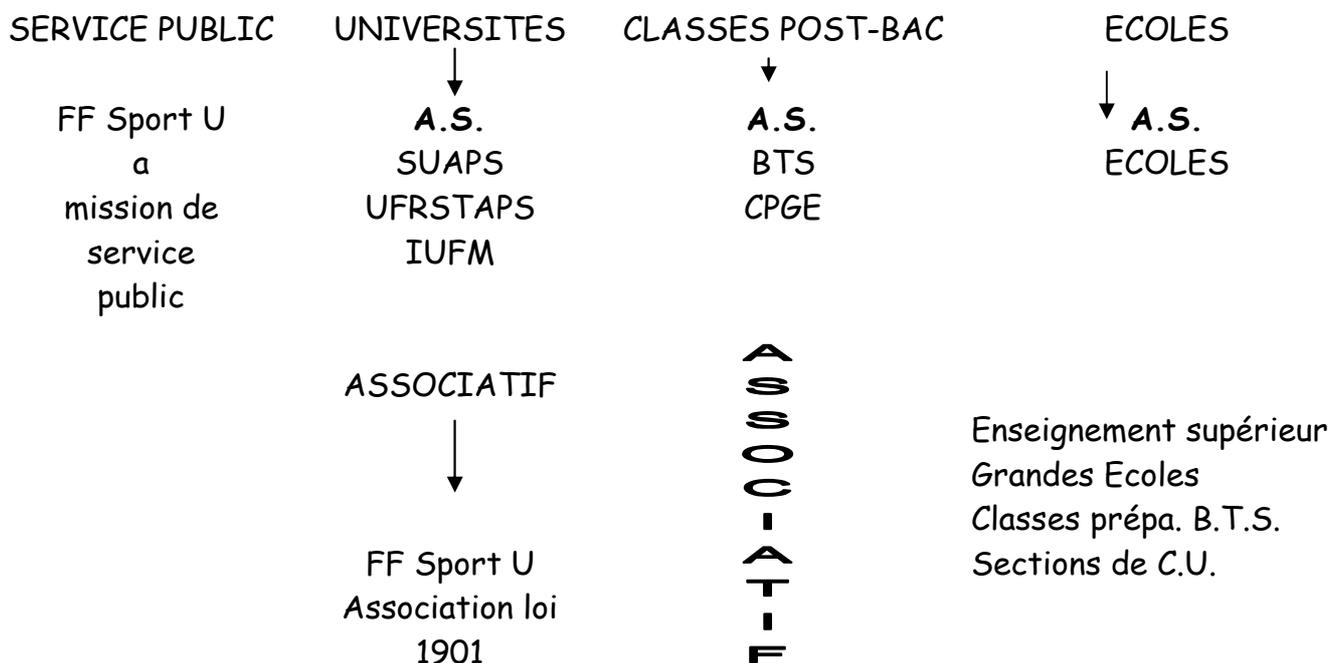
OBLIGATIONS

Les membres des A.S., pratiquants et dirigeants (enseignants en E.P.S compris) doivent être licenciés.

CARACTERISTIQUE REGLEMENTAIRE :

La fédération n'a aucun pouvoir d'intervention dans l'investissement des professeurs d'E.P.S. de l'enseignement supérieur.

LA F.F SPORT U : ELEMENTS CONSTITUTIFS



LA F.F SPORT U : ASPECTS QUANTITATIFS

28 CR Sport U - 21 CD Sport U - 83 598 licenciés

480 associations sportives

9 sports collectifs - 38 sports individuels - 51 championnats de France organisés

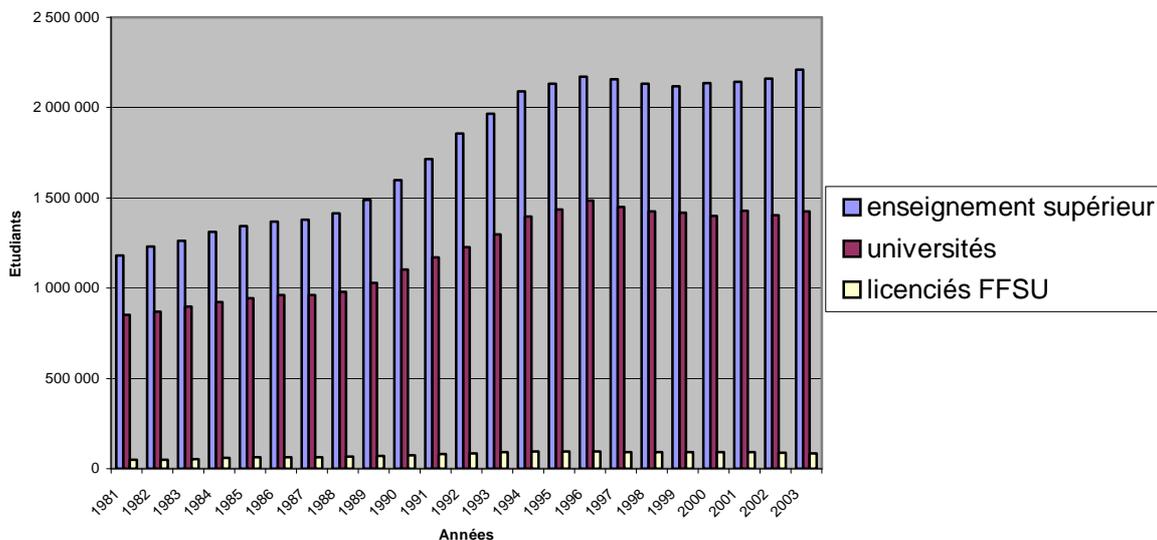
LA F.F SPORT U : ASPECTS QUANTITATIFS

STATISTIQUES (*)

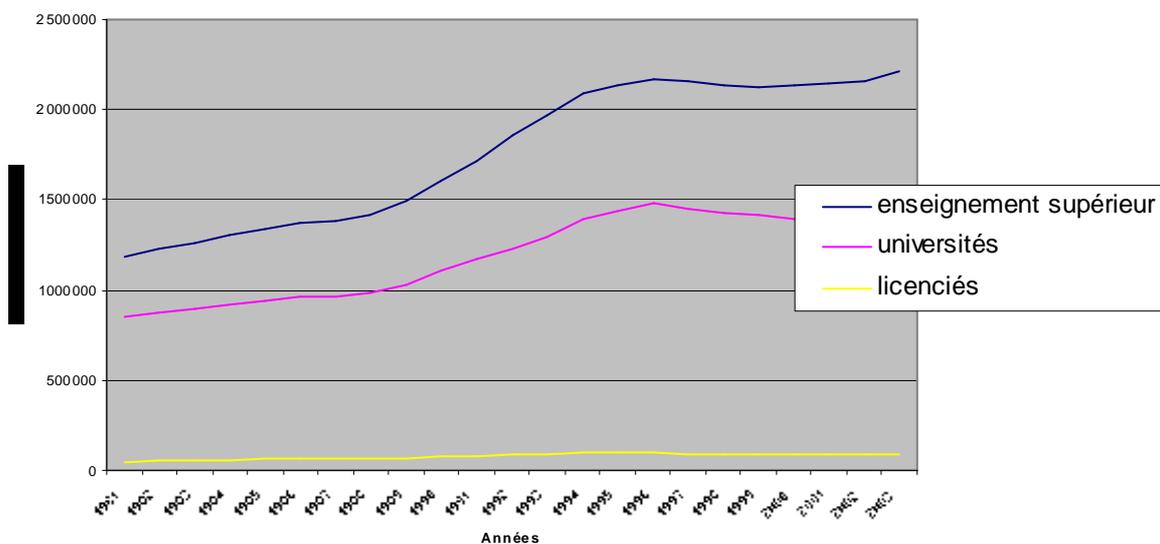
ANNEES	Effectif enseignement sup et RATIO/ licenciés		dont universités	Licenciés FFSport U
01/01/1981	1 181 108	4,14%	852 837	48 901
82	1 229 071	4,07%	871 171	50 075
83	1 262 273	4,32%	898 472	54 545
84	1 310 715	4,52%	923 066	59 243
85	1 342 057	4,68%	943 364	62 802
86	1 368 243	4,62%	960 084	63 186
87	1 377 754	4,74%	962 555	65 337
88	1 413 329	4,68%	981 031	66 132
89	1 488 921	4,63%	1 027 588	68 993
90	1 598 500	4,67%	1 104 889	74 583
91	1 713 680	4,69%	1 171 852	80 307
92	1 857 694	4,62%	1 225 634	85 885
93	1 964 990	4,60%	1 296 459	90 403
94	2 090 271	4,52%	1 395 103	94 584
95	2 133 694	4,51%	1 434 426	96 256
96	2 169 535	4,35%	1 485 583	94 460
97	2 155 752	4,27%	1 449 129	92 104
98	2 131 433	4,35%	1 423 801	92 706
99	2 119 162	4,32%	1 404 453	91 553
1999-2000	2 136 570	4,28%	1 419 635	91 361
1	2 161 064	4,31%	1 426 939	92 296
2	2 164 761	4,11%	1 404 014	88 849
3	2 209 171	3,78%	1 424 933	83 598

(*) Statistiques du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche (DPE)

Effectifs enseignement supérieur



Effectifs dans l'enseignement supérieur



LA F.F SPORT U : OBJET ET MISSIONS

OBJET

« Promouvoir et organiser la pratique de la compétition sportive amateur pour les étudiants et élèves des universités et des établissements d'enseignement supérieur ainsi que, sous réserve de convention particulière avec l'Union Nationale

du Sport Universitaire, pour les élèves des classes postérieures au baccalauréat ».

MISSIONS

- Délivrer les titres de « champion de France universitaire » ;
- Représenter le sport universitaire auprès des instances sportives nationales et internationales (comprend les compétitions placées sous l'égide de la FISU, celles de l'EUSA (créée le 12/11/99) ainsi que les compétitions internationales hors FISU telles le tournoi des 5 nations en rugby universitaire, ou mondiales : coupe du monde de rugby tous les 4 ans) ;
- Faciliter la conciliation des études et de la pratique à tous les niveaux.

LA F.F SPORT U et

LES PARTENAIRES DU SPORT UNIVERSITAIRE

- Groupement des directeurs de S(I)UAPS
 - services (inter) universitaires des APS
- Groupement des directeurs d'UFRSTAPS
- Groupe A.P.S. de la conférence des grandes écoles
- UNSS : convention pour les classes post bac

La fédération et ses partenaires siègent avec les organisations syndicales des enseignants, les organisations syndicales étudiantes, le C.N.O.S.F., l'U.N.C.U. et des personnes qualifiées et de droit, au sein du CONSEIL NATIONAL DU SPORT UNIVERSITAIRE (arrêté ministériel).

LA F.F SPORT U et

LES PARTENAIRES DU MOUVEMENT SPORTIF

- **CNOSF**
 - ➔ Collège des fédérations scolaires et universitaires (prévu par la loi sur le sport du 16 juillet 1984 modifiée)
- **FEDERATIONS SPORTIVES**
 - ➔ Convention de coopération pour les compétitions sportives ;
 - ➔ Convention de coopération pour les formations ;
 - ➔ Présentes au sein des commissions mixtes nationales et leurs déclinaisons régionales :
 - ➔ ligues sportives

- CROS
- C.M.R.

ORIENTATION POLITIQUES DE LA F.F SPORT U...
--

1. REGIONALISATION

Favoriser la mise en œuvre de la politique nationale en prenant en compte les particularités régionales.

Au plan ADMINISTRATIF

→ Transfert de la qualité d'employeur des personnels contractuels aux CRSport U.

Au plan FINANCIER

→ Le CRSport U détermine sa propre politique financière. Il a la maîtrise du coût de la licence régionale. Il réserve à la centrale une « part nationale » votée par l'assemblée générale fédérale (ex : 10 euro en 2002-2003), assurance en sus.

Au plan SPORTIF

→ Le CRSport U aménage les phases régionales des compétitions sportives. Il peut se voir confier l'organisation d'une compétition internationale voire mondiale. La FFSport U reste responsable.

Au plan HUMAIN

→ Mise en place, fin 1998, du dispositif « emploi jeune » par la fédération se traduisant par le recrutement d'un emploi jeune dans 22 académies sur mission de « **chargé de développement** ». Ces jeunes (profil bac +2, 3) sont sous tutelle du DRSport U mais doit répondre aux impératifs définis par la centrale.

ORIENTATIONS POLITIQUES DE LA F.F SPORT U
--

2. IMPLICATION DES ELUS

→ RAPPORT « ELUS/ADMINISTRATIFS »

Harmonisation nécessaire entre le président du CRSport U et le directeur régional pour la mise en œuvre de la politique définie aux niveaux national et régional par les comités directeurs respectifs.

→ RASSEMBLEMENT ANNUEL DES PRESIDENTS DE CRSport U et des étudiants élus à l'assemblée générale fédérale (formation, informations) devrait être systématique.

→ REPRESENTATION

internationale:

- Commission d'Etude du Sport Universitaire (C.E.S.U.) : des membres du comité directeur peuvent être inclus à la délégation ;
- Universiades : idem
- Championnats du monde organisés en France (membres du comité d'organisation, remise des médailles).

nationale

- dans les instances : ministères, CNOSF, A.G. et comités directeurs de la fédération
- lors des compétitions sportives FFSport U et championnats de France, les élus nationaux sont inclus dans le protocole.

régionale

- dans les instances : CROS, DRDJS, collectivités territoriales ;
- inclus dans le protocole des compétitions régionales.

ORIENTATIONS POLITIQUES DE LA FF SPORT U

3. FEMINISATION

⇒ des instances élues de la FFSport U.

Au sein du comité directeur actuel siègent :

- 3 étudiantes sur 11 membres de ce collège
- 1 enseignante sur 11 membres de ce collège

Au sein du bureau, 1 des étudiantes est vice-présidente

⇒ de la structure administrative

- 1 directrice nationale (la 1^{ère}) et 5 directeurs nationaux adjoints
- 3 femmes parmi les 32 directeurs régionaux

⇒ des nouvelles pratiques sportives

- apparition de plus en plus fréquente d'équipes de rugby et de football féminines ;
- inscription au programme de l'universiade de Pékin (2001) du football et du sabre féminins.

Au sein de la FFSport U, la féminisation est en moyenne un peu plus élevée que dans d'autres fédérations. Pourtant, les étudiantes représentent 55% de la population estudiantine.

ORIENTATIONS POLITIQUES DE LA FF SPORT U

4. LES FORMATIONS

Il s'agit de formations ayant pour support les pratiques associatives associatives FFSport U.

⇒ **IDEE FORCE**

Formation des étudiants à la citoyenneté en leur confiant de responsabilités au sein des pratiques sportives associatives : arbitres, juges, officiels, animateurs, dirigeants.

Intégration et reconnaissance de l'investissement des étudiants dans leur cursus universitaire au sein des universités, cette démarche étant reconnue dans les écoles.

⇒ **PARTENARIAT**

SPORT UNIVERSITAIRE

- * Conférence des grandes écoles
- * Conférence des drs UFRSTAPS
- * GNDS
- * UNCU

MOUVEMENT SPORTIF

- * CNOSF
- * Fédérations sportives

et leurs instances régionales

D.R.D.J.S.

(QUELQUES) MISSIONS RESPECTIVES LES DIRECTEURS DE LA F.F Sport U

1. LES ELUS

- Représentent le CRSport U ou le DSSport U auprès des collectivités et instances sportives régionales et départementales, le président étant , en l'occurrence le principal interlocuteur (car personne morale seule responsable) ;
- Etablissent des contacts avec la présidence des établissements d'enseignement supérieur : signature de conventions, intervention pour la libération du jeudi ???

- Négocient avec des partenaires et trouvent des ressources financières locales ;
- Font vivre le CR Sport U en constituant autour du président une véritable équipe. Préparent et assistent aux comités directeurs et à l'assemblée générale.
- Contribuent, au sein de commissions régionales et nationales, en concertation avec les directeurs régionaux, à l'élaboration de la politique de développement de la FF Sport U.

2. LES DIRECTEURS

- Mettent les formations en place ;
- Convoquent et animent les différentes commissions ;
- Sont responsables de l'établissement des calendriers régionaux et de l'organisation des compétitions sportives régionales ;
- Assistent aux réunions au CROS, à la DRDJS, aux Conseils régional et/ou général ;
- Etablissent annuellement un compte-rendu d'activité pour l'assemblée générale du CR Sport U et pour la directrice nationale.

LE SPORT UNIVERSITAIRE EN FRANCE

Repères historiques

1887-2000

1887-1891

Pratique sportive

- création de l'Union des Sociétés Françaises de Courses à pied (USFC) le 25 novembre 1887 ; Georges de Saint-Clair en est le président. En 1888, Pierre de Coubertin rejoint l'USFC qui devient, en 1889, l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques (USFSA).
- Création des premières associations sportives scolaires :

Association Athlétique du Lycée Lakanal de Sceaux (1889 par Frank Reichel) ;

Associations sportives des lycées Buffon, Condorcet et Michelet à Paris ;

Union Sportive du lycée d'Orléans (1891 par Charles Péguy).

Formation

- Fondation de 1888, sur l'initiative de P. de Coubertin (reprenant les idées de Philippe Daryl), du Comité pour la Propagation des Exercices Physiques dans l'Education qui propose l'intégration des activités physiques et du sport dans les programmes scolaires.

1903-1920

Pratique sportive

- Création des Associations Sportives Universitaires et des Clubs Universitaires : Bordeaux Etudiant Club (1903), Association Sportive des Etudiants de Paris (ASEP) et le Stade Universitaire Caennais (1904), Paris Université Club (1906) ;
- Les activités des associations sportives et des clubs scolaires et universitaires sont gérés, comme le sport civile, par l'Union des Sociétés Françaises des Sports Athlétiques (USFSA) ;
- En 1903 une circulaire ministérielle autorise les recteurs à reconnaître les associations scolaires regroupées au sein de l'USFSA ;
- En 1918 une circulaire ministérielle recommande officiellement la création d'associations sportives dans les établissements scolaires.

Formation

- Création du Cours Supérieur d'Education Physique (CSEP).

1923-1933

Pratique sportive

- création en 1921 du Commissariat Général des Sports de L'U.N. (Union Nationale des Associations Générales d'Etudiants de France) qui gère le sport universitaire (il existe à cette date 23 clubs universitaires) ;
- Création en 1922 du Comité Consultatif de l'éducation physique et sportive de l'Enseignement, dépendant du Sous-secrétariat d'Etat à l'Enseignement technique ;
- Internationalisation du sport universitaire avec création, en 1923, du Commissariat des Sports de la Conférence Internationale des Etudiants ;
- Mai 1923, organisation des premiers « Jeux mondiaux universitaires » à Paris ;
- Le Commissariat des Sports de l'U.N. devient l'O.S.U. (Office du Sport Universitaire) en 1931.

Formation

- 1927 : création des I.R.E.P. (Instituts Régionaux d'Education Physique) ;
- 1933 : création de l'Ecole Normale d'Education Physique (E.N.E.P.).

1938-1939

Pratique sportive

- l'O.S.U. est remplacé par un organisme dépendant du ministère de l'Education nationale : **O.S.S.U.** (Office du Sport Scolaire et Universitaire) qui gère le sport scolaire et universitaire. Les clubs universitaires et l'U.N. participent au fonctionnement de l'O.S.S.U..

Formation

- L'E.N.E.P. devient l'E.N.E.P.S. (Ecole Normale d'Education Physique et Sportive).

1940-1942**Pratique sportive**

- La Charte des Sports place les associations sportives sous le contrôle du Comité National des Sports ;
- L'O.S.S.U. devient l'**U.S.S.U.** (Union du Sport Scolaire et Universitaire). Les clubs universitaires et l'U.N. ne sont pas représentés dans l'U.S.S.U..

Formation

- Création de l'I.N.E.P. (Institut National d'Education Physique)
- Création des C.R.E.G. (Centres Régionaux d'Education Physique)
-

1944-1946**Pratique sportive**

- Rétablissement de l'O.S.S.U. (1945)
- Création des associations sportives obligatoire dans les établissements du secondaire, dans les facultés et établissements d'enseignement supérieur.

Formation

- Création des **C.R.E.P.S.** (Centre Régionaux d'Education Physique et Sportive)
- Création des **E.N.S.E.P.** (Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique)
- Création de l'**I.N.S.** (Institut National des Sports)

1961-1962**Pratique sportive**

- En 1961 l'O.S.S.U. est remplacé par un C.P.G.S.S.U. (Comité Provisoire de Gestion du Sport Scolaire et Universitaire) puis en 1962, l'**A.S.S.U.** (Association du Sport Scolaire et Universitaire) est créée ;
- Création de l'U.C.U. (Union des Clubs Universitaires).

1968-1970**Formation et pratique sportive**

- Création des **S.(I).U.A.P.S.** (Services Universitaires (Inter universitaires) des Activités Physiques) ;

Formation et recherche

- Création des **UER EPS** (Unités d'Enseignement et de Recherche en Education Physique et Sportive) ;
- La « **Nouvelle E.N.S.E.P.** » remplace les E.N.S.E.P..

1975-1978

Pratique sportive

- En 1975, séparation des structures de gestion du sport scolaire et du sport universitaire et création de l'**U.N.S.S.** (Union Nationale du Sport Universitaire). En 1978, création de la **F.N.S.U.** (Fédération Française du Sport Universitaire)
- L'**U.C.U.** se transforme en **U.N.C.U.** (Union Nationale des Clubs Universitaires).

Formation et recherche

- Intégration de la « Nouvelle E.N.S.E.P. » à l'**I.N.S.E.P.** (Institut National du Sport et de l'Education Physique).

1985-2000

Pratique sportive

- En 1986 modification des statuts de la F.N.S.U. introduisant la participation paritaire des étudiants à la gestion de la fédération ;
- En 1998 réactivation du Conseil National du Sport Universitaire à la Direction des Enseignements Supérieurs ;
- En 2000 modification des statuts de la F.N.S.U. qui devient **Fédération Française du Sport Universitaire** (F.F.Sport U), mise en cohérence avec l'ensemble du mouvement associatif et du mouvement sportif français.

Formation et recherche

- Création des **U.F.R. S.T.A.P.S.** (Unités de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) ;
- Création du **Groupe A.P.S. de la Conférence des Grandes Ecoles.**